

**INDEMNITE FORFAITAIRE POUR FONCTIONS ITINERANTES**  
**DES AGENTS PUBLICS DE LA VILLE**  
**MODIFICATION DU PLAFOND DE L'INDEMNITE**

Monsieur Julien GERAERT, rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 16 décembre 2022 relative à l'indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes et du 19 décembre 2023 relative au remboursement des frais de déplacement des agents publics territoriaux.

Cette indemnité permet le remboursement des frais de déplacement, à l'intérieur de la Commune, aux agents qui occupent des postes dits itinérants et dont la liste est fixée par l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions notamment de l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001.

La liste des postes exerçant des fonctions itinérantes est annexée à la présente délibération.

Les agents exerçant ces postes, qui utilisent dans l'intérêt du service leur véhicule personnel, bénéficiaient jusqu'à présent d'une indemnité forfaitaire annuelle dont le montant maximum était fixé à 210 €. Conformément à l'arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire, il est proposé de porter le montant annuel de cette indemnité à 615 € au maximum.

Cette indemnité forfaitaire sera modulée, dans la limite du montant maximum, en fonction des sujétions et contraintes spécifiques à chaque fonction itinérante.

L'attribution se fera par arrêté individuel.

L'avis du Comité Social Territorial réuni les 18 Mars 2024 et 03 Avril 2024, est réputé donné.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Les dépenses seront imputées à l'Article 6251 du budget – Chapitre 012 pour les agents titulaires et non titulaires ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 11 AVRIL 2024**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

  
**Christelle DENEUVILLE**

Le MAIRE,

  
**Bertrand RINGOT**



Reçu en Sous-Préfecture le 15 AVR. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 15 AVR. 2024

Conseil Municipal convoqué le : 05 Avril 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024 – 18h00**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN à partir de 18h50, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,  
Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur DEFRUIT, jusqu'à 18h50,  
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,  
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,  
Madame Angélique FAVRESSÉ, Conseillère Municipale.

**Démissionnaires :**

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.  
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.